

**Décision portant proclamation des résultats pour l'élection du directeur de
l'unité de formation Informatique du collège Sciences et technologies de
l'université de Bordeaux**

Vu les dispositions du code de l'éducation, et notamment les articles L 711-1, L 712-2, L.713-1, et L713-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux ;

Vu les statuts du collège Sciences et technologies ;

Vu les statuts de l'UF Informatique ;

Vu la décision portant organisation de l'élection du directeur de l'unité de formation Informatique du collège Sciences et technologies de l'université de Bordeaux du 22 février 2024 ;

Considérant l'unique candidature de Monsieur Bruno PINAUD ;

Considérant que le directeur de l'unité de formation Informatique est élu par le conseil à la majorité par les membres élus du conseil de l'unité ;

Considérant les procès-verbaux de dépouillement en date du 2 juillet 2024 ;

Le président de l'université de Bordeaux

DECIDE

Article 1. Proclamation des résultats de l'élection du directeur de l'UF Informatique

Dans le cadre du scrutin du 2 juillet 2024, les membres du bureau de l'unité de formation Informatique se sont prononcés de la manière suivante :

1^{er} tour du scrutin :

◆ Nombre d'électeurs inscrits :	13
◆ Nombre de votants :	10
◆ Nombre de bulletins blancs ou nuls :	1
◆ Nombre de suffrages exprimés* :	9
◆ Nombre de voix obtenues par candidat :	9
- Bruno PINAUD	9

*Ce nombre correspond aux nombres de votants moins le nombre de bulletins blancs ou nuls.

Article 2. Durée du mandat du directeur de l'UF Informatique

Monsieur Bruno PINAUD est élu directeur de l'unité de formation Informatique du Collège Sciences et technologies de l'université de Bordeaux à compter du 1^{er} septembre 2024, pour un mandat de 5 ans, soit jusqu'au 31 août 2029.

Monsieur Bruno PINAUD siège valablement jusqu'à la désignation de son successeur.

Article 3. Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 5 juillet 2024

Dean Lewis
Président de l'université de Bordeaux

Par délégation
Julien Ropiquet
Directeur des affaires juridiques

